

Étape 6 : Détails du projet – Améliorations dans l’entreposage du fumier (ESIM-PD-E)

1. Auxquelles des pratiques optimales de gestion des éléments nutritifs suivantes vous conformez-vous? (Choisissez toutes les réponses qui s’appliquent)

Le fumier et les autres éléments nutritifs sont épandus à un taux qui répond aux besoins culturaux

Le fumier est injecté ou incorporé dans les 24 heures qui suivent l’épandage

Un échantillon de fumier est prélevé pour faire l’analyse des éléments nutritifs et on tient compte des résultats pour planifier les apports d’éléments nutritifs

On n’épand jamais de fumier sur des sols gelés ou enneigés

Aucune de ces réponses

2. Avant que vous commenciez les activités du projet (obtention de l’approbation de la stratégie de gestion des éléments nutritifs et/ou obtention d’un permis de construction), la ferme dans laquelle votre projet de nouvel entreposage du fumier aura lieu était-elle assujettie aux dispositions d’**inclusion progressive** de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*?

Oui

Non

3. Quelle était la taille de votre cheptel au 1er avril 2018? _____

4. Pour confirmer la pertinence de l’entreposage, avez-vous joint : une stratégie de gestion des éléments nutritifs (SGEN) approuvée, y compris les exigences de MSTOR (programme de calcul des dimensions d’entreposage du fumier), l’aperçu de l’exploitation et la page d’approbation **OU** une confirmation écrite du caractère approprié de la conception du projet rédigée par un consultant en gestion des éléments nutritifs accrédité accompagnée des calculs de MSTOR (si une SGEN n’est pas requise pour ce projet)?

Oui

Non

5. Pourquoi les améliorations du système d'entreposage du fumier sont-elles nécessaires?
(Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Je n'ai pas une capacité d'entreposage suffisante (240 jours) pour la quantité de bétail qui se trouve actuellement sur ma ferme.

Je dois apporter des améliorations pour obtenir un permis de construction.

Mon cheptel a augmenté depuis le 1^{er} avril 2018 et je n'ai pas assez d'espace d'entreposage pour les unités nutritives qui se sont ajoutées.

Je déplace un bâtiment d'élevage ou une installation pour l'éloigner d'un cours d'eau sur la recommandation de mon office de protection de la nature local (je joins la lettre de recommandation de l'office de protection de la nature).

J'ai besoin d'augmenter ma capacité d'entreposage, car je prévois augmenter mon cheptel.

J'ai besoin d'augmenter ma capacité d'entreposage en vue de la réinstallation de bétail hors site sur ce site ou de l'ajout de bétail hors site à un troupeau existant (p. ex., rapatriement de génisses d'une propriété louée vers la ferme, qui n'a pas de capacité d'entreposage pour leur fumier).

6. Combien d'unités nutritives produites par votre bétail seront-elles conservées dans votre système d'entreposage proposé? (Choisissez une seule réponse)

Plus de 300

300 à 200

199 à 100

99 à 50

Moins de 50

7. Quelle est la distance entre votre aire d'entreposage de fumier et l'eau de surface la plus proche?
(Fiche de travail 8, question 1 dans la 4^e édition du manuel des PAE) (Choisissez une seule réponse)

Voie d'écoulement de moins de 50 m (165 pi)

Voie d'écoulement de 50 à 75 m (165 – 246 pi)

Voie d'écoulement de 76 à 150 m (247 – 500 pi)

Voie d'écoulement de plus de 150 m (500 pi)

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

8. Quelle est la distance entre votre entreposage de fumier et tout tuyau de drainage souterrain? (Fiche de travail 8, question 4 dans la 4^e édition du manuel des PAE) (Choisissez une seule réponse)

Moins de 15 m (50 pi) **ET** aucune station d'observation et d'arrêt n'est installée

Aucun indice de tuyaux de drainage installés près des bâtiments de ferme **OU** l'eau des tuyaux de drainage situés dans un rayon de 15 m (50 pi) de l'aire d'entreposage ou de la cour passe par une station d'observation et d'arrêt

Une tranchée a été creusée pour vérifier que tous les tuyaux de drainage perforés enterrés sont situés à plus de 15 m (50 pi) de la cour ou de l'aire d'entreposage **OU** tous les tuyaux de drainage situés dans un rayon de 15 m (50 pi) de la cour ou de l'aire d'entreposage sont correctement installés, avec une station d'observation et d'arrêt servant à vérifier régulièrement la qualité de l'eau

Une tranchée a été creusée pour vérifier que les tuyaux de drainage perforés enterrés sont situés à plus de 30 m (100 pi) de la cour ou de l'aire d'entreposage **OU** toute l'eau drainée dans un rayon de 15 m (50 pi) de la cour ou de l'aire d'entreposage est recueillie, entreposée et retournée à la terre

9. Quelle est votre note pour le potentiel de contamination des eaux de surface par le site? (Fiche de travail 1, tableau 4 dans la 4^e édition du manuel des PAE ou tableau 3 dans le PAE en ligne)? (Choisissez une seule réponse)

1 – Élevé

2 – Modéré

3 – Faible

4 – Très faible

10. Combien de jours d'entreposage doivent être ajoutés pour que votre exploitation puisse atteindre la capacité de 240 jours? (Choisissez une seule réponse)

240 à 180

179 à 120

119 à 60

Moins de 60

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

11. Combien d'années, sur les cinq dernières années, avez-vous dû épandre du fumier sur un sol gelé ou couvert de neige parce que votre capacité d'entreposage était insuffisante? (Choisissez une seule réponse)

5 ans

3 ou 4 ans

1 ou 2 ans

Jamais

12. Votre projet est-il situé dans le bassin versant du lac Érié?

Oui

Non

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

Étape 7 : Aide financière supplémentaire pour les approches systémiques

Cette section concerne les auteurs de demande qui souhaitent recevoir une aide financière supplémentaire pour une approche systémique. Afin d'obtenir cette aide, vous devez démontrer que le projet pour lequel vous soumettez une demande vient compléter des pratiques de gestion optimales (PGO) déjà mises en œuvre et maintenues ou qu'il est amélioré par de telles PGO. Si cela s'applique à votre situation, veuillez répondre aux questions pour au moins trois (3) PGO. Avec des réponses satisfaisantes pour au moins trois PGO, vous pourriez avoir droit à 5 % de partage des coûts additionnels.

PLANIFICATION DE LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ET DE LA SANTÉ DES SOLS	
En quelle année avez-vous achevé au moins l'un des plans suivants : Plan d'apport d'éléments nutritifs Plan de gestion des éléments nutritifs Évaluation de la santé des zones riveraines Plan de lutte contre l'érosion du sol Plan de gestion de l'eau ou de gestion des eaux usées	
À quel type de conseiller ou de conseillère avez-vous fait appel pour votre planification?	
Le plan élaboré contribue-t-il à vos pratiques de production courantes?	Oui Non
Dans quel canton le plan a-t-il été mis en œuvre?	
CULTURES DE COUVERTURE	
Utilisez-vous des cultures de couverture chaque année?	Oui Non
Si vous avez répondu « Non », quand avez-vous utilisé une culture de couverture pour la dernière fois (année)?	
Sur combien d'acres mettez-vous en œuvre des cultures de couverture chaque année?	acres possédées acres louées
Avez-vous mis en œuvre une culture de couverture qui fleurit?	Oui Non
Dans l'affirmative, avez-vous laissé cette culture fleurir avant de l'interrompre?	Oui Non
Laissez-vous généralement vos cultures de couverture dans le champ pendant tout l'hiver?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

BANDES TAMPONS RIVERAINES	
Quelle sont la longueur et la largeur de votre bande tampon riveraine?	mètres de long mètres de large
Quand avez-vous planté une bande tampon pour la dernière fois (année)?	
Dans quel canton a-t-elle été plantée?	
BRISE-VENT ET BANDES DE VÉGÉTATION ANTI-ÉROSION ÉOLIENNE	
Combien d'acres de champs sont protégées par des brise-vent ou des bandes de végétation anti-érosion éolienne (p. ex., un champ de 50 acres doté de brise-vent = une superficie de 50 acres)	acres possédées acres louées
Quand avez-vous planté un brise-vent ou une bande de végétation anti-érosion éolienne pour la dernière fois (année)?	
Les plantes de votre brise-vent ou votre bande de végétation anti-érosion éolienne fourniront-elles de la nourriture (p. ex., sous forme de fleurs), des sites de nidification ou des plantes-hôtes aux pollinisateurs?	Oui Non
Entretenez-vous vos brise-vent ou vos bandes de végétation anti-érosion éolienne chaque année?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
ABANDON DE TERRES FRAGILES	
Veuillez indiquer la superficie de terres fragiles (acres) que vous avez retirées de la production au cours des cinq dernières années :	acres
La végétation de vos terres fragiles retirées de la production fournira-t-elle de la nourriture (p. ex., sous forme de fleurs), des sites de nidification ou des plantes-hôtes aux pollinisateurs?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
STRUCTURES DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION	
Quand la structure de lutte contre l'érosion a-t-elle été mise en place?	
Cette structure a-t-elle été conçue par un ingénieur?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

RÉCUPÉRATION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS DANS LES EAUX USÉES	
Combien d'équivalents d'unité nutritive retenez-vous ou gérez-vous?	
Combien de litres d'eau sont-ils traités ou recyclés?	
En quelle année votre système de récupération de l'eau a-t-il été installé?	
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
MODIFICATIONS DES TECHNIQUES DE TRAVAIL DU SOL ET DE L'ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS	
Combien d'acres sont exploitées avec des techniques de culture sans labour?	acres possédées acres louées
Pendant combien d'années avez-vous utilisé des techniques de culture sans labour?	
Combien d'acres sont exploitées avec des techniques de labour en bandes?	acres possédées acres louées
Pendant combien d'années avez-vous utilisé des techniques de labour en bandes?	
Avez-vous au moins trois (3) cultures dans votre rotation?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
MODIFICATIONS DE L'ÉQUIPEMENT POUR RÉDUIRE LA COMPACTION DU SOL	
Disposez-vous d'un système de gonflage des pneus qui permet de faire varier leur pression pendant le travail?	Oui Non
Dans l'affirmative, quand ce système a-t-il été installé?	
Utilisez-vous des pneus à portance élevée pour réduire la compaction du sol?	Oui Non
Dans l'affirmative, combien d'acres sont touchées par l'utilisation de cet équipement?	acres possédées acres louées
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

APPORT D'AMENDEMENTS ORGANIQUES AU SOL	
Sur combien d'acres épandez-vous des amendements organiques?	acres possédées acres louées
Quel type de matière épandez-vous dans vos champs? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)	Fumier Biosolides Compost Digestat anaérobie Autre, précisez :
L'apport d'amendements organiques est-il une pratique annuelle courante dans votre ferme?	Oui Non
Dans la négative, quand avez-vous mis en œuvre cette pratique pour la dernière fois (année)?	
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
MODIFICATIONS D'ÉQUIPEMENT POUR AMÉLIORER LES TECHNIQUES D'ÉPANDAGE DE FUMIER	
Quelles modifications avez-vous apportées à votre équipement afin d'améliorer l'épandage d'amendements organiques? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)	Injection directe Épandage sous le couvert végétal Incorporation ou travail préparatoire du sol Taux d'épandage et débit plus précis Surveillance et contrôle de la sécurité
Quand avez-vous modifié de l'équipement d'épandage d'amendements organiques pour la dernière fois (année)?	
Depuis que l'équipement a été modifié, a-t-il été utilisé chaque année de production culturale?	Oui Non
Combien d'acres sont touchées par l'utilisation de cet équipement?	acres
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
AMÉLIORATION DANS L'ENTREPOSAGE DU FUMIER	
L'augmentation de la capacité d'entreposage a-t-elle aidé à réduire la compaction du sol dans vos champs (en vous permettant d'épandre le fumier au bon moment)?	Oui Non
L'augmentation de la capacité d'entreposage a-t-elle aidé à éliminer le besoin d'épandre du fumier quand le sol est gelé ou couvert de neige?	Oui Non
En quelle année avez-vous augmenté la capacité d'entreposage de fumier pour atteindre un minimum de 240 jours?	
L'augmentation de la capacité d'entreposage vous a-t-elle permis d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des éléments nutritifs?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

CONTRÔLE DU RUISSELLEMENT DES INSTALLATIONS DE BÉTAIL

Une cour à bétail a-t-elle été couverte d'un toit ou une cour couverte a-t-elle été construite au cours des cinq dernières années afin de prévenir le ruissellement?	Oui Non
Au cours des cinq dernières années, avez-vous installé l'un des éléments suivants?	Bande de végétation filtrante conçue pour intercepter les eaux de ruissellement souillées par le bétail Marais artificiel
Des surfaces imperméables et des bordures de mur en béton ont-elles été installées ou ajoutées pour canaliser le ruissellement vers les zones d'entreposage ou de traitement?	Oui Non
Avez-vous créé un détournement en amont (p. ex., détournement des eaux de surface, bermes, entrée de surface [bassin récepteur] ou gouttières sur les bâtiments d'élevage servant à empêcher l'eau propre de pénétrer dans une cour à bétail) autour des cours de ferme existantes?	Oui Non
Avez-vous construit une structure d'entreposage pour le ruissellement ou le lixiviat d'ensilage?	Oui Non
Avez-vous créé des stations d'observation et d'arrêt ou bouché des tuyaux de drainage, ou les deux, dans un rayon de 15 mètres autour des installations d'élevage?	Oui Non
Combien d'unités nutritives sont-elles prises en charge par le contrôle du ruissellement?	
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	